

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 11 janvier 2016 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Jules Bernier, François Théberge, Michel Gagnon, Martin Hudon et Berthold Allard.

Était absent monsieur le conseiller Michel Roberge.

Régis Martin, secrétaire-trésorier était aussi présent

16.01.01 *ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

16.01.02 *PROCÈS-VERBAUX*

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance des procès-verbaux du 07 décembre et 14 décembre 2015;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture des procès-verbaux de décembre 2015.

16.01.03 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2015 soit adopté sans amendement.

16.01.04 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2015 portant sur le budget 2016 soit adopté sans amendement, ainsi que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 décembre 2015 soit adopté sans amendement.

16.01.05 *COMPTES*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 12, décembre 2015, au montant total de 87,471.39 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 54,245.99 \$, une liste des salaires payés au montant de 19,854.42, une liste des comptes à payer au montant de 13,370.98 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

** *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et le sujet suivant fait l'objet d'une résolution :

16.01.06 *DON À LA FONDATION DU CENTRE MARIA-
CHAPDELAINE*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

De faire un don de 100 \$ dans le cadre du radiothon de la
Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

16.01.07 *TAUX D'INTÉRÊT SUR COMPTES RECEVABLES 2016*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que le taux d'intérêt annuel applicable sur les comptes recevables
de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc pour l'année 2016 soit fixé à
10%.

16.01.08 *TAUX D'INDEXATION APPLICABLE POUR LA
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS DE
LA MUNICIPALITÉ*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

D'autoriser l'indexation de 1.4 % pour la rémunération du
personnel et l'indexation de 1.0 % pour la rémunération des élus de la
municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc selon l'IPC de Statistique Canada
pour la période de 12 mois se terminant en novembre et que l'indexation
s'applique à compter du 01 janvier 2016.

** *PONT ROUTE DE LA TRAVERSE – PROPOSITION DU MTQ*

Le sujet « Pont route de la Traverse – proposition du MTQ » est
reporté à la prochaine réunion.

16.01.09 *COTISATION AU TRANSPORT ADAPTÉ MARIA-
CHAPDELAINE POUR 2016*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

De cotiser un montant de 3 541 \$ au Transport Adapté Maria-
Chapdelaine pour l'année 2016.

Que la municipalité s'engage à contribuer jusqu'à 20 % des
sommes requises réparties entre les municipalités et 80 % par le ministère
des Transports.

16.01.10 *GESTION VIE D'ENFANTS 0-5 ANS MARIA-
CHAPDELAINE*

CONSIDÉRANT que depuis juillet 2014, la municipalité a conclu
une entente de gestionnaire et partenaire pour Vie d'enfants 0-5 ans
Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a émis verbalement une
réserve quant à la responsabilité financière de la municipalité pour cette
gestion;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre fin à l'entente
afin de se dégager de cette responsabilité financière;

CONSIDÉRANT que l'année financière de l'organisme Vie d'enfants est au 30 juin;

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'aviser l'organisme Vie d'enfant 0-5 ans Maria Chapdelaine ainsi que Avenir d'enfants que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc mettra fin à l'entente de gestion et de membre pour le 30 juin 2016, correspondant à la fin d'année financière de Vie d'enfants 0-5 ans Maria-Chapdelaine.

Que le délai pour trouver un nouvel organisme gestionnaire est suffisant pour assurer la transition en conformité avec l'article 12.3 de l'entente.

16.01.11 *ACHAT D'UNE POMPE À EAU – CAPACITÉ DE 3
POUCES DE DIAMÈTRE POUR LES TRAVAUX
PUBLICS*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

De faire l'achat d'une pompe à eau avec moteur à essence d'une capacité de 3 pouces de diamètre au montant de 1 300 \$ plus taxes.

16.01.12 *CONDITIONS D'OPÉRATION DU BUREAU
MUNICIPAL ET AVANTAGE ACCORDÉ AU
PERSONNEL DE BUREAU*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que pour la période du 01 mai au 31 mai 2016 et la période du 05 septembre au 10 octobre 2016, un employé de bureau sur deux pourra terminer sa semaine de travail le vendredi à midi en alternance d'une semaine à l'autre et ainsi ne pas fermer le bureau municipal le vendredi après-midi.

Que pour compenser cet avantage, il n'y a pas d'indexation pour 2016 de la rémunération du directeur général et de la secrétaire administrative.

Que l'horaire d'été est maintenue du 01 juin jusqu'à la Fête du travail à l'effet que le bureau municipal est fermé le vendredi après-midi.

16.01.13 *LOCATION DE LA SALLE DE RÉCEPTION SANS BAR –
CHANGEMENT*

CONSIDÉRANT que louer la salle de réception sans bar comporte plusieurs inconvénients en raison que le client n'est pas familier avec le fonctionnement des différents appareils et l'état de la salle après l'évènement;

CONSIDÉRANT qu'il faudrait une surveillance en tout temps pendant la location pour répondre aux divers besoins du locataire;

CONSIDÉRANT que la responsable du bar fait cette surveillance lorsque la salle est louée avec bar;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

De retirer l'option de pouvoir louer la salle de réception sans bar et de permettre uniquement la location avec bar.

Que ceux ayant déjà confirmé, en date de la présente résolution, la location de la salle de réception sans bar conserve leur privilège.

** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 20h30, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Régis Martin, secrétaire-trésorier